

Assemblée générale ordinaire
du 20 avril 2009

Exercice 2008

RAPPORT MORAL

www.transparence-france.org

*Transparence-International France est la section française de **Transparency International** (TI), la principale organisation de la société civile qui se consacre à la lutte contre la corruption. TI, qui comprend actuellement 90 sections nationales de par le monde, a son secrétariat international basé à Berlin en Allemagne.*

Pour plus d'informations sur TI, ses sections nationales et ses activités :

www.transparency.org

SOMMAIRE

I. Avant propos, par Daniel Lebègue, président de TI France

II. Rapport moral 2008

1. Entreprises

1.1 Partenariats

1.2 Autres activités

1.3 Objectifs 2009

2. Education, enseignement, formation

2.1. Colloque annuel

2.2. Autres relations avec l'enseignement supérieur

2.3. Projet d'ouvrage grand public

2.4. Objectifs 2009

3. Vie politique et action publique

3.1. Questionnaire élections municipales

3.2. Restitution des avoirs détournés : dépôt d'une plainte avec constitution de partie civile contre trois chefs d'Etat

3.3. Suivi des engagements internationaux

- *Engagements du G8 et de l'OCDE*
- *Convention de l'ONU contre la corruption*
- *Conventions du Conseil de l'Europe contre la corruption*

3.4. Autres initiatives

3.5. Objectifs 2009

4. Groupes de travail

4.1. Groupes de travail de TI France

- *Secret Défense*
- *Dépénalisation de la vie des affaires*

4.2. Participation aux travaux de plates-formes d'ONG

- *Paradis fiscaux et judiciaires*
- *Transparence des industries extractives*

4.3. Objectifs 2009

5. Partenariats et interventions externes

5.1. Partenariats

5.2. Interventions externes et délégations officielles

6. Réunions publiques

7. Communication

7.1. La Lettre de Transparence

7.2. TI France dans les médias

7.3. Site Internet

8. Vie de l'association

8.1. Relations avec Transparency International

8.2. Organisation interne

8.3. Cotisations, dons et parrainages

II. Avant propos, par Daniel Lebègue, président de TI France

L'année 2008 a été particulièrement intense pour TI France.

Notre association a conduit de front trois initiatives majeures, qui ont fortement mobilisé notre conseil d'administration et l'équipe permanente : le questionnaire adressé à l'occasion des élections municipales à tous les candidats dans les villes de plus de 100 000 habitants, la plainte déposée à l'encontre de trois chefs d'Etat africains pour recel de détournement de fonds publics et la bataille engagée avec d'autres associations et ONG pour mettre fin aux dérives des paradis fiscaux.

Ces trois actions qui ont eu une grande résonance dans le mouvement Transparency International, dans le monde des ONG, dans les médias et dans l'opinion publique en France et à l'étranger, ont contribué de manière déterminante à faire mieux connaître notre association, ses objectifs et ses capacités d'action. Le nombre d'articles, interviews, citations consacrés à TI France a sans doute été multiplié par 10 par rapport à ce qu'il était antérieurement. Il en est résulté un très fort développement des échanges avec les autres sections de TI, d'autres associations et ONG, des décideurs publics et privés, par exemple l'OCDE, le Parlement européen, le monde de la magistrature, du barreau et de la recherche. Fin 2008-début 2009, nous avons également enregistré un flux sans précédent de nouvelles adhésions individuelles.

En bref, TI France est aujourd'hui une association vivante, active, reconnue et influente. Nous bénéficions qui plus est d'une situation financière saine. Les conditions sont donc réunies pour poursuivre résolument notre action, qui s'inscrit dans le long terme, en faveur d'une meilleure gouvernance, de plus de transparence, d'intégrité et de responsabilité sociétale dans la vie publique et dans le monde de l'entreprise.

Daniel Lebègue
Président de TI France

* * *

Rapport moral 2008

1. Entreprises

2.1 Partenariats

TI France conduit depuis 2004 des partenariats avec des grandes entreprises avec l'objectif de les accompagner dans leurs démarches de prévention de la corruption (création ou évaluation de programmes existants).

Autant par principe qu'en raison de ses moyens limités, TI France ne se substitue pas au management de l'entreprise dans la mise en œuvre du programme anti-corruption. Par ailleurs, le partenariat ne vise pas à décerner une certification ou un label d'ONG. L'accompagnement de TI France se limite à un échange de vues sur la démarche de l'entreprise. Concrètement, nous proposons aux entreprises partenaires :

- des réunions d'échange régulières;
- une présentation ainsi qu'une mise à disposition des outils que nous développons à l'intention du secteur privé (ex : "Principes de conduite des affaires pour contrer la corruption") ;
- un travail en commun pour adapter ces outils à la situation de l'entreprise.

TI France est ainsi amenée à formuler des recommandations sur la base des informations que le partenaire porte à sa connaissance. Du côté de l'association, le suivi du partenariat est assuré par trois à quatre membres bénévoles (jusqu'à présent, toujours des administrateurs) et l'équipe permanente. Le comité de pilotage du partenariat se réunit en moyenne tous les trimestres. Entre chacune des réunions, le suivi est assuré par l'équipe permanente de l'association.

La mise en œuvre d'un nouveau partenariat a débuté en 2008 avec la société **Aéroports de Paris (ADP)**. L'objectif du partenariat est de promouvoir et accompagner des comportements éthiques et transparents auprès des collaborateurs de l'entreprise. La première phase du partenariat est consacrée à un diagnostic des risques.

Le travail s'est par ailleurs poursuivi avec la société **Suez Environnement**, l'un des leaders mondiaux des métiers de l'eau et de la propreté. Le bilan de ce partenariat devrait pouvoir être rendu public en 2010.

2.2 Autres activités

Il était prévu de réaliser en 2008 une enquête sur les dispositifs de prévention des fraudes mis en place par l'industrie pharmaceutique. Bien qu'un travail préparatoire ait été engagé, ce projet n'a pas encore pu être concrétisé. Il a en effet fallu privilégier l'affectation des ressources de l'association aux sujets d'actualité qui ont été nombreux en 2008 (élections municipales, paradis fiscaux et judiciaires, affaire dite des « Biens mal acquis »). Il est toutefois envisagé de reprendre ce travail en 2009.

Comme chaque année, des rencontres bilatérales ont été organisées avec plusieurs entreprises membres de l'association qui en ont manifesté le souhait. Lors de ces rendez-vous, l'équipe dirigeante de TI France fait le point sur les évolutions réglementaires et les

bonnes pratiques relatives à la prévention des risques éthiques. Elle livre également son analyse des procédures mises en place au sein de l'entreprise.

Deux des quatre conférences organisées cette année par l'association ont directement intéressé le monde de l'entreprise (rapport sur les performances des compagnies pétrolières en matière de transparence des revenus, rapport Ernst&Young sur les perceptions du risque corruption par les managers).

Des représentants de TI France ont comme chaque année été invités à s'exprimer dans divers cercles consacrés à la prévention de la corruption dans les entreprises (voir ci-après le point 5.2)

Enfin, TI France a contribué au Rapport Mondial sur la Corruption 2009 dont le thème central sera la prévention de la corruption dans le secteur privé. Sa parution est attendue au premier semestre 2009.

2.3 Objectifs 2009

- Poursuite des partenariats avec Suez Environnement et ADP ;
- Lancement d'un nouveau partenariat ;
- Publication de l'enquête sur le secteur pharmaceutique ;
- Rencontres individuelles avec les entreprises membres ;
- Création d'un groupe de travail réunissant banques et organismes de crédit sur la transparence financière.

2. Education, enseignement, formation

2.1. Colloque annuel

Depuis 2006, TI France organise chaque année un colloque à caractère scientifique afin d'encourager le développement dans l'enseignement supérieur et les grandes écoles des travaux de recherche et des enseignements consacrés à l'intégrité et la transparence.

En 2007, TI France avait consacré son colloque aux droits des victimes de la corruption. A cette occasion, plusieurs questions avaient été abordées telles que l'assistance juridique aux victimes, la restitution des avoirs détournés, l'indemnisation du préjudice, la protection des victimes ou encore la possibilité pour une association spécialisée comme TI d'engager une action en justice. Ce colloque avait été marqué par une nette évolution des esprits, conduisant à placer au centre de la lutte contre la corruption, la volonté d'identifier les victimes, de les protéger et de leur donner les moyens de faire valoir leurs droits.

Le sujet étant loin d'avoir été épuisé en une demi-journée de travaux, le conseil d'administration a, sur proposition du collège d'experts de l'association, décidé de poursuivre cette réflexion lors du colloque 2008. Organisé le 26 novembre, cette nouvelle édition a été ouverte par Madame Souhayr Belhassen, présidente de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH). Près de 70 personnes (politiques, particuliers,

universitaires, avocats, magistrats, représentants d'associations, d'entreprises et d'organisations internationales) ont participé aux débats.

La question des victimes de la corruption a été abordée sous deux angles d'approche :

- une approche sociologique sur les comportements et le ressenti des acteurs socio-économiques confrontés à la corruption (phénomènes de peur, de déni, etc.),
- une approche juridique sur les moyens d'actions à disposition des victimes de la corruption pour faire valoir leurs droits.

Les interventions ainsi que les nombreux témoignages ont montré qu'il reste énormément à faire pour permettre aux victimes de la corruption de faire valoir leurs droits.

Les actes du colloque 2007 ont fait l'objet d'une publication dont la version électronique intégrale est en libre accès sur le site de l'association. Les actes de l'édition 2008 feront aussi l'objet d'une publication.

2.2. Autres relations avec l'enseignement supérieur

Chaque année, des représentants de l'association interviennent devant des publics d'étudiants pour les sensibiliser aux enjeux de la lutte contre la corruption.

En 2008, Daniel Lebègue est intervenu devant les étudiants de :

- l'ESSEC sur le thème de l'action internationale contre la corruption,
- l'université Lyon 3 sur les thèmes des paradis fiscaux et judiciaires et de la coopération internationale,
- l'EM Lyon sur les enjeux de la lutte contre la corruption pour les entreprises.

2.3. Projet d'ouvrage grand public

Il était prévu d'initier en 2008 la réalisation d'un ouvrage de sensibilisation de la jeunesse et du grand public aux enjeux de la lutte contre la corruption. Une recherche de financement a ainsi été menée afin de réunir les 40 000 euros nécessaires à la réalisation du projet. Elle s'est malheureusement révélée infructueuse.

2.4. Objectifs 2009

- Colloque annuel et publication des actes 2008 ;
- Lancement d'un groupe de travail « sensibilisation de la jeunesse » (interventions pilotes en collèges et/ou lycées).

3. Vie politique et action publique

3.1. Questionnaire élections municipales

A l'occasion des élections municipales de mars 2008, TI France a adressé un questionnaire aux têtes de liste candidates au premier tour dans les 38 villes françaises de plus de 100 000 habitants.

Les villes couvertes par l'enquête étaient Paris, Lyon, Marseille, Toulouse, Nice, Nantes, Strasbourg, Montpellier, Bordeaux, Lille, Rennes, Reims, Le Havre, Saint Etienne, Toulon, Grenoble, Angers, Dijon, Brest, Le Mans, Nîmes, Clermont-Ferrand, Aix-en-Provence, Tours, Amiens, Limoges, Villeurbanne, Saint-Denis, Metz, Besançon, Perpignan, Orléans, Mulhouse, Rouen, Boulogne-Billancourt, Caen, Nancy et Argenteuil.

L'objectif était de recueillir les engagements des candidats sur des mesures précises qui nous paraissent de nature à améliorer la transparence et à prévenir les risques de corruption dans la gestion municipale.

Le questionnaire couvrait les thèmes du maintien dans leurs fonctions des élus condamnés pour corruption, des conflits d'intérêt, des marchés publics, des décisions prises en matière d'urbanisme, des déclarations de patrimoine et du déclenchement d'alerte éthique (ou « whistleblowing » en anglais).

Les réponses reçues ont été rendues publiques sur le site Internet de l'association afin d'informer les électeurs des engagements pris avant le premier tour du 9 mars. A travers une campagne de presse dédiée au projet (communiqués, blog régulièrement mis à jour sur le site d'information 20 Minutes.fr), nous les avons encouragés à prendre connaissance des réponses des candidats qui se présentaient dans leur commune et à les comparer.

20 maires élus ou réélus dans les villes françaises de plus 100 000 habitants ont finalement pris des engagements en réponse au questionnaire de TI France. Près de 140 têtes de listes sur 226 ont au total répondu (soit un taux de réponse de plus de 60%) et pris ainsi connaissance des propositions de TI France.

La couverture presse obtenue sur ce projet (article dans Libération, dépêche AFP, sites Internet du Monde et 20 Minutes, plusieurs titres de premier plan de la presse quotidienne régionale) a permis de contribuer à ce que les questions d'intégrité et de transparence ne soient pas absentes des campagnes électorales.

Autre résultat positif : l'engagement sur la mise en œuvre d'un pacte de transparence permettra de relancer la promotion du pacte en France. Les autres engagements feront aussi bien évidemment l'objet d'un suivi attentif de la part de TI France. Enfin, ce projet a permis de faire connaître le nouveau site Internet de l'association - et ainsi son action - à un public plus large (plus de 4000 connexions en un mois).

3.2. Restitution des avoirs détournés : dépôt d'une plainte avec constitution de partie civile contre trois chefs d'Etat

Le recours à une action en justice pour mettre en œuvre les objectifs de l'association est une première dans l'histoire de Transparency International. TI France en a pris l'initiative sur la base d'un constat simple : il est indispensable de faire progresser la réparation des préjudices des victimes de la corruption, et l'action en justice des associations spécialisées est l'un des leviers sur lesquels agir.

Le solide dossier dit des « Biens mal acquis », initié au départ par d'autres associations françaises (CCFD, Sherpa et Survie), nous a conduits à franchir ce pas. Il est important de préciser que les actions judiciaires ne sont pas appelées à se développer au sein de TI au détriment des modes opératoires traditionnels du mouvement (sensibilisation, prévention, programmes d'actions concertés). Ce type d'action, à forte portée médiatique, a vocation à renforcer et accélérer les effets des actions de plaidoyer plus classiques qui continueront à constituer l'essentiel des activités de TI.

Avec le soutien juridique de l'association Sherpa, TI France et un citoyen gabonais, M. Gregory Ngbwa Mintsa, ont ainsi déposé le 2 décembre 2008 devant le Tribunal de Grande Instance de Paris une plainte avec constitution de partie civile pour recel de détournement d'argent public. La plainte vise les conditions dans lesquelles un très important patrimoine immobilier et mobilier a été acquis en France par les chefs d'Etat Omar Bongo (Gabon), Denis Sassou N'Guesso (Congo-Brazzaville) et Teodoro Obiang (Guinée équatoriale).

Cette plainte, déposée en plein accord avec le secrétariat international de TI et avec le soutien sans réserve de nos collègues des sections africaines, vise les mêmes faits que ceux dénoncés par une plainte simple déposée en mars 2007 par les associations Survie, Sherpa et la Fédération des Congolais de la Diaspora.

Depuis plusieurs années, différents observateurs ont recueilli des informations faisant état du fait que les dirigeants visés par la plainte ou certains membres de leur famille ont constitué en France des patrimoines considérables que leurs salaires officiels ne peuvent en aucune mesure justifier. Il existe de plus à leur endroit de très sérieuses présomptions d'être ou d'avoir été les instigateurs de détournements de biens publics dans leurs pays. Ces soupçons de détournement de fonds publics proviennent de rapports très documentés, émanant notamment d'institutions financières internationales, voire de créanciers de ces Etats.

En se constituant partie civile, TI France et Grégory Ngbwa Mintsa tentent de surmonter le classement sans suite des deux précédentes plaintes simples intervenu malgré les résultats très probants d'une enquête préliminaire diligentée en 2007¹. Cette action a pour objectif l'ouverture d'une information judiciaire, un processus automatique si l'intérêt à agir des plaignants est reconnu. Or l'objet social de TI France étant spécifiquement la lutte contre la corruption, la recevabilité de la plainte devrait en toute logique être prononcée. Si une information judiciaire est ouverte, un juge d'instruction sera désigné et pourra s'atteler à la vérification de l'origine des fonds ayant servi à l'acquisition du patrimoine identifié par la police.

Avec cette action, TI France entend faire progresser la question de la restitution des avoirs détournés qui est l'une des priorités de Transparency International. Il s'agit d'aider les victimes des détournements de fonds publics à les contester et à faire valoir leurs droits de recouvrer les avoirs détournés. L'association donne ainsi une traduction concrète à son engagement en faveur des victimes de la corruption et montre, par là, que la défense et la réparation des préjudices des victimes doivent être facilitées par la possibilité donnée aux associations spécialisées d'agir en justice.

Cette action a également pour but de faire en sorte que l'Etat français s'assure que l'argent de la corruption n'est pas recyclé au travers d'investissements réalisés sur le territoire français.

¹ L'enquête de la police avait confirmé l'existence du patrimoine identifié par les ONG et même révélé l'existence d'un patrimoine encore plus important.

Le dépôt de cette plainte n'a pas été sans conséquences pour la sécurité des co-plaignants congolais et gabonais, parties à une première plainte simple déposée en juillet 2008.

L'intensification des menaces sur son intégrité physique et celle de ses proches a été telle que Béatrice Miakakela-Toungamani, ressortissante congolaise et membre de la Plateforme Congolaise contre la Corruption et l'Impunité, a finalement décidé de se retirer de la procédure.

Gregory Ngbwa Mintsa a lui aussi subi des pressions croissantes de la part de certains membres du gouvernement gabonais qui ont jusqu'au dernier moment tenté de le convaincre de se retirer lui aussi. Le point culminant de ces pressions a été son arrestation le 31 décembre dernier aux côtés de journalistes et leaders de la société civile gabonaise. Libérés après près de deux semaines d'incarcération à la suite d'une forte mobilisation internationale, ils sont aujourd'hui toujours mis en examen.

3.3. Suivi des engagements internationaux

- *Engagements du G8 et de l'OCDE*

TI France a contribué à l'élaboration de deux rapports, coordonnés par le secrétariat international de TI à Berlin, visant à évaluer le respect des engagements pris, d'une part, par les Etats membres du G8 et, d'autre part, par les Etats signataires de la convention OCDE de 1997². Notre section était naturellement chargée de fournir les évaluations relatives à la France.

Concernant le G8, le rapport de TI a regretté le retard pris dans la mise en œuvre des engagements anti-corruption en soulignant les conséquences dommageables de ce retard pour la réalisation des autres objectifs du groupe des Etats les plus industrialisés en matière de développement et de transparence des marchés financiers.

TI France a été moteur au sein des sections concernées de TI pour le chapitre relatif à l'utilisation du système financier à des fins illicites (versement de pots-de-vin dans le cadre de transactions internationales, réception des avoirs détournés, etc.). Les recommandations de TI ont ainsi expressément fait référence aux malversations que facilitent l'opacité et le manque de régulation des paradis fiscaux et réglementaires. L'utilisation des trusts et instruments similaires à des fins illégales a également fait l'objet d'une recommandation.

L'année 2008 a été marquée par un premier succès : suite au plaidoyer de TI, le G8 a rendu public un premier rapport d'auto-évaluation relatif au respect de ses engagements anti-corruption. Cette initiative répondait à une demande précise que TI a formulée en amont du sommet du G8.

Concernant la convention de l'OCDE, le rapport 2008 de TI démontre qu'avec les Etats-Unis et l'Allemagne, la France fait toujours partie des Etats les plus diligents pour le respect des engagements internationaux pris au titre de la convention. En revanche, l'absence d'application de la convention au Japon, au Royaume-Uni et au Canada, pays pourtant membres du G8, a une nouvelle fois été pointée. Le rapport de TI se fonde en partie sur le nombre d'enquêtes, de poursuites et de condamnations décidées sur la base des dispositions de la convention. Ces données constituent un bon indicateur pour estimer si un Etat a réellement la volonté politique de respecter ses engagements.

² Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, adoptée le 21 novembre 1997.

Les rapports d'évaluation du G8 et des Etats signataires de la convention OCDE sont disponibles sur le site Internet de l'association.

- *Convention de l'ONU contre la corruption*

La deuxième conférence des Etats parties à la convention des Nations unies contre la corruption, qui s'est tenue à Bali en janvier 2008, s'est, du point de vue de TI, globalement soldée par un échec. Si des progrès ont été accomplis sur la question de la restitution des avoirs détournés, aucun accord n'a pu être trouvé quant à la mise en place d'un mécanisme de suivi par les pairs et sur les modalités de la participation de la société civile à ce suivi. Le programme pilote de suivi pour un groupe d'une quinzaine d'Etats – dont la France – a néanmoins été maintenu.

TI France, qui a été en contact avec la délégation française à Bali, avant et après la conférence, a eu la satisfaction de constater que la France, ainsi que la plupart des Etats du Nord, soutiennent comme TI la mise en place d'un mécanisme d'évaluation par les pairs. La prochaine échéance est la conférence des Etats parties programmée à Doha en novembre 2009.

- *Conventions du Conseil de l'Europe contre la corruption*

Plusieurs représentants de TI France ont été auditionnés en septembre par l'équipe d'évaluateur du GRECO chargée du troisième cycle d'évaluation de la France relatif à la mise en œuvre des conventions civile et pénale du Conseil de l'Europe contre la corruption. Les deux thèmes de cette évaluation étaient les incriminations de corruption et le financement des partis politiques.

Concernant les incriminations, TI France a souligné les avancées indéniables apportées par la loi du 7 novembre 2007 tout en rappelant que beaucoup reste néanmoins à faire au niveau de la détection des infractions et des moyens mis à la disposition des juridictions financières.

Concernant le financement des partis politiques, TI France a fait part au GRECO de sa recommandation visant à conférer à la Commission Nationale des Comptes de Campagne et des Financements Politiques (CNCCFP) la compétence et les moyens d'un contrôle effectif sur les comptes des partis politiques³.

Le rapport, rendu public le 12 mars 2009, est disponible sur le site du GRECO : www.coe.int/greco.

3.4. Autres initiatives

Une réflexion a été lancée à la fin de l'année sur l'encadrement des activités de **lobbying** au Parlement. L'ouverture de ce nouvel axe de plaidoyer a été suscitée par diverses initiatives au niveau de l'Union européenne et de l'Assemblée nationale. La dernière en date est un projet de modification du règlement de l'Assemblée dans le but d'encadrer l'activité des groupes d'intérêts.

En collaboration avec le bureau du secrétariat de TI à Bruxelles (voir 8.1), TI France a enfin soumis ses recommandations au secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, en amont de la **Présidence française de l'Union européenne** qui s'est tenue au second semestre 2008. En réponse, Jean-Pierre Jouyet a fait part de l'intention de la France d'œuvrer dans

³ Dans les faits, l'action de la CNCCFP se limite aujourd'hui à la vérification des comptes de campagne.

trois directions chères à TI : la transparence financière, la lutte contre les paradis judiciaires et fiscaux et la mise en œuvre des règles anti-corruption au sein de l'Union. Il faut noter que la France a impulsé de réels progrès sur les deux premiers thèmes.

3.5. Objectifs 2009

- Concrétiser la signature du pacte de transparence par une collectivité locale en ciblant en priorité les maires ayant pris des engagements en réponse au questionnaire de TI France ;
- Convention ONU / restitution des avoirs détournés : partager l'expérience de la plainte de TI France au sein du réseau TI afin d'inciter à sa duplication ;
- Contribution au rapport de TI sur la mise en œuvre des engagements anti-corruption du G8 (données sur la France) ;
- Contribution au rapport de TI sur la mise en œuvre de la convention OCDE.

4. Groupes de travail

4.1. Groupes de travail de TI France

- *Secret Défense*

Le groupe de travail sur le secret défense a publié ses recommandations en décembre. Il a formulé deux propositions principales :

Encadrer plus rigoureusement la procédure de classification

- L'administration doit être au centre de la procédure de classification. Aujourd'hui, le champ d'initiative laissé aux entreprises exportatrices – habilitées à classer elles-mêmes des informations – est trop vaste et leur responsabilité trop mal définie. Il est ainsi plus facile pour elles de recouvrir du secret l'ensemble d'une opération commerciale même si seul un élément le justifie.

Cela doit également passer par l'élaboration d'un code de bonne conduite à l'usage des officiers de sécurité précisant leurs relations avec le Secrétariat Général de la Défense Nationale (SGDN) et les règles à respecter pour appliquer le classement secret défense à bon escient.

- La décision finale doit être prise par l'autorité administrative. Dans le cas d'une annexe de sécurité – partie du contrat –, l'autorité administrative doit exercer un contrôle a posteriori, en viser la motivation et en assurer le suivi.

- La classification doit être déterminée pour une certaine durée afin d'assurer un glissement automatique du degré de secret du rang supérieur au rang inférieur, sauf dérogation dûment justifiée.

2. Doter la CCSDN⁴ d'un pouvoir de décision afin de renforcer l'impartialité de la procédure de déclassification.

La décision de lever ou non le secret doit être prise dans des conditions d'impartialité indiscutables, ce qui ne peut être assuré que si la décision de lever le secret est rendue par un organisme indépendant de l'exécutif. Pour cela, cet organe, en l'occurrence la CCSDN, doit être doté du pouvoir de trancher et non plus de donner seulement un avis.

De là doit découler la possibilité de contester la décision de la commission. Des demandes de recours doivent pouvoir être portées devant une juridiction de droit commun. Il pourrait s'agir d'une formation spéciale de la Cour d'appel de Paris, composée de magistrats habilités et selon des dispositions précises pour faire effectivement respecter le secret de l'instruction.

De tels aménagements permettraient en outre à la commission d'atteindre les objectifs ayant présidé à sa création, à savoir le renforcement dans l'opinion internationale de l'indépendance de la procédure de déclassification.

Afin de lever les réserves que peuvent susciter ces propositions, du fait qu'elles empiètent sur ce qui a été jusqu'ici du ressort de l'exécutif, le groupe de travail propose de procéder en deux temps : le pouvoir de décision donné à la CCSDN est limité aux données classifiées par les entreprises. Pour les informations classées secret défense par l'exécutif, la CCSDN conserve, pour une période à déterminer, son rôle consultatif.

- *Dépénalisation de la vie des affaires*

Enfin, un groupe de veille composé de juristes de l'association s'est constitué suite à l'annonce du Président de la République visant à « dépénaliser la vie des affaires ». Un rapport, commandé par l'exécutif, a déjà rendu ses conclusions (rapport de la Commission dite « Coulon »). Les propositions formulées dans le rapport ne présentent pas *a priori* le risque d'affaiblir le dispositif français de lutte contre la corruption, ce qu'avait fait craindre l'annonce présidentielle. Le rapport se prononce sur des sujets aussi importants et complexes que le délai de prescription applicable aux délits dont la corruption fait partie. Il propose de faire passer ce délai de trois à sept ans. Une telle extension serait conforme aux recommandations du groupe de travail de l'OCDE sur la lutte contre la corruption. Le glissement du point de départ du délai de prescription à la date de découverte des délits dissimulés serait en revanche abandonné. Le groupe de veille de TI France sera réactivé lorsque qu'un projet de loi sera rendu public.

4.2. Participation aux travaux de plates-formes d'ONG

- *Paradis fiscaux et judiciaires*

Dans le contexte de la crise financière et des appels répétés de nombreux Etats – dont la France – à lutter contre les abus des « paradis fiscaux et judiciaires » (PFJ), la plateforme du même nom, à laquelle TI France participe depuis plusieurs années, a été particulièrement active en 2008. Une douzaine d'ONG françaises y participent au premier rang desquelles le CCFD, Oxfam ou encore le Secours Catholique.

⁴ Commission Consultative du Secret de la Défense Nationale.

De fait, lorsque ce sujet complexe et jusque là trop ignoré a commencé à faire la une des journaux, TI France et la plateforme ont été parmi les premiers à être en position de formuler des recommandations précises sur la question. Parmi ces propositions, on citera par exemple :

- Rétablir une liste crédible des centres financiers non coopératifs ;
- Obliger les firmes multinationales à rendre compte dans leurs rapports annuels de leurs activités, résultats et risques dans les PFJ où elles opèrent ;
- Interdire la distribution en Europe des hedge funds non régulés ;
- Renforcer la directive européenne sur l'épargne, à l'occasion de la révision prévue début 2009, en étendant son application aux personnes morales et aux trusts ;
- Rendre obligatoire l'enregistrement des trusts, (mécanismes financiers de droit anglo-saxon qui permettent l'opacité sur l'origine et les bénéficiaires de fonds) fiducies et anstalt avec leurs bénéficiaires et leurs avoirs.

TI France s'est rapidement positionnée comme la principale force de proposition sur la question des abus des PFJ. De nombreuses rencontres s'en sont suivies avec les autorités françaises, européennes et de l'OCDE en charge de ce dossier.

- *Transparence des industries extractives*

TI France a poursuivi sa participation à la plate-forme française de la coalition d'ONG « Publiez ce que vous payez » dont le Secours Catholique assure la coordination. L'objectif de la plateforme est de lutter, par le moyen d'une plus grande transparence, contre la « malédiction des ressources » qui frappe de nombreux pays riches en ressources naturelles. Dans ces pays, les revenus tirés de ces richesses provoquent plus de conséquences dramatiques (corruption et conflits armés) que de bienfaits.

En 2008, TI France a contribué à la finalisation du rapport « Promotion de la transparence des revenus » qu'a publié Transparency International. Ce rapport classe une quarantaine de compagnies pétrolières publiques et privées en fonction de leurs performances en matière de prévention de la corruption et de transparence des paiements faits aux Etats. En partenariat avec le Secours Catholique, TI France a ensuite assuré la diffusion du rapport en France en organisant notamment une conférence débat sur le sujet.

4.3. Objectifs 2009

- Poursuite des travaux sur les moyens de la justice ;
- Suivi et contrôle des décisions prises à l'endroit des PFJ ;
- Poursuite de la participation à la plateforme Publiez ce que vous payez ;
- Réactivation du groupe de veille sur la dépenalisation de la vie des affaires au moment de la présentation du projet de loi en Conseil des Ministres ;
- Création d'un groupe de travail sur le reporting des programmes anti-corruption des entreprises ;

- Création d'un groupe de travail réunissant banques et organismes de crédit sur la transparence financière ;
- Création d'un groupe de travail sur la sensibilisation de la jeunesse ;
- Création d'un groupe de travail « corruption et développement durable ».

5. Partenariats et interventions externes

5.1. Partenariats

TI France et l'ORSE (Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises) ont formalisé leur partenariat, chacune des deux associations ayant officiellement adhéré à l'autre. Daniel Lebègue a rejoint en tant que représentant de TI France le Conseil d'administration de l'ORSE et en a été élu Président en novembre 2008. TI France a par ailleurs continué à participer aux travaux de l'ORSE et tout particulièrement au groupe de travail co-organisé avec CSR Europe sur l'engagement des entreprises avec leurs parties prenantes.

Avec l'ORSE, les sociétés Pricewaterhouse Coopers France (PWC) et Secure Finance ont une nouvelle fois été partenaires de l'organisation du colloque annuel. PWC a contribué à la location de la salle et Secure Finance à l'édition des actes du colloque 2007.

5.2. Interventions externes et délégations officielles

Des représentants de l'association sont intervenus en 2008 dans des cadres divers :

- 29 janvier : intervention de Daniel Lebègue dans le cadre d'une rencontre parlementaire sur le thème de « La moralisation de la vie politique » ;
- 1^{er}-2avril : participation de Jacques Terray à la conférence d'Oslo sur "l'impact des mouvements de capitaux illicites sur le développement" ;
- 28 mai : participation de Jacques Terray et Julien Coll à une table ronde organisée par la mission d'information sur la gouvernance et le financement des structures associatives dépendant de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale ;
- 31 mai – 1er juin : intervention de Daniel Lebègue dans le cadre du séminaire annuel des déontologues de BNP Paribas ;
- 11 juin : intervention de Jacques Terray dans le cadre d'une formation de fonctionnaires étrangers organisée à l'ENA, session sur la corruption : "réalités économiques et moyens de lutte" ;
- 13/ 14 juin : participation de Jacques Terray au colloque de Dakar sur "la justice et la corruption" co-organisé par TI et l'Organisation Internationale de la Francophonie ;

- 17 septembre : intervention de Daniel Lebègue devant les membres de l'ACFE France (Association of Certified Fraud Examiners) sur le thème « L'administrateur face au risque de corruption » ;
- 18 septembre : participation de Jacques Terray aux côtés d'autres associations à un « Dialogue entre la société civile et la présidence française de l'Union européenne » dans le cadre de la préparation de la conférence de l'ONU à Doha sur le financement du développement ;
- 22 septembre : intervention de Daniel Lebègue sur le thème « Pourquoi agir contre la corruption » dans le cadre d'une conférence intitulée « Transparence, responsabilité et mesures de lutte contre la corruption dans le secteur de l'éducation » organisée par l'Institut international de planification de l'éducation/UNESCO ;
- 25 septembre : présentation par Julien Coll du travail de TI France en direction du monde de l'entreprise dans le cadre du séminaire C5 organisé à Paris sur la prévention des risques de corruption dans le secteur privé ;
- 20 novembre : intervention de Jacques Terray lors d'un workshop intitulé « Finance et éthique, l'oxymore en question », organisé par l'ISEG Paris ;
- 2 décembre : intervention de Jacques Terray à Bruxelles dans le cadre d'un atelier organisé par le Parlement Européen sur la révision de la directive dite « Epargne » ;
- 19 décembre : intervention de Julien Coll devant le réseau des déontologues d'AGF sur la prévention des risques de corruption dans le secteur privé.

TI France a par ailleurs reçu le 20 novembre 2008 une délégation du parti communiste chinois en charge de la lutte anti-corruption. Cette rencontre a donné lieu à un échange sur les activités respectives de TI France et des départements spécialisés de l'administration chinoise.

6. Réunions publiques

Outre le colloque du 26 novembre, quatre réunions publiques ont été organisées en 2008 :

- 19 mars : conférence de Nicolas Jacquemet, maître de conférence à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, sur le thème « L'économie de la corruption » ;
- 6 mai : conférence-débat avec Francis Perrin, Amnesty International France, Michel Roy et Pierre Colmant, Secours Catholique sur le thème « Transparence des revenus : performances des compagnies pétrolières et gazières » (suite à la publication du rapport de Transparency International sur le sujet) ;
- 16 juin 2008 : conférence de Jean-Michel Arlandis, associé en charge du département Fraud Investigation and Dispute Services chez Ernst & Young, sur le thème « Corruption et fraude: quelles sont les expériences et les perceptions des entreprises françaises ? » ;

- 6 novembre : conférence-débat avec Gérard Lejeune, commissaire aux comptes, Pierre Marcenac, directeur associé de KPMG responsable du secteur non marchand, Thierry Bettencourt, trésorier adjoint de la CFDT, et Gérard Orsini, vice-président de la CGPME 75 sur le thème « Comment assurer la transparence financière des organisations professionnelles ? ».

7. Communication

7.1. La Lettre de Transparence

Quatre numéros de la Lettre de Transparence (LLT) ont été publiés en 2008 et diffusés à environ 1500 exemplaires chacun. Les dossiers ont été consacrés aux thèmes suivants :

- LLT 36 – (Mars) : Environnement et lutte contre la corruption.
- LLT 37 – (Juillet) : Lutte contre la corruption en Asie.
- LLT 38 – (Octobre) : Corruption et lobbying.
- LLT 39 (Décembre) : Le juge anti-corruption et le secret défense.

7.2. TI France dans les médias

En raison notamment de deux dossiers qui ont suscité au second semestre un fort intérêt de la part des médias (plainte sur les « Biens mal acquis » et lutte contre les paradis fiscaux et judiciaires), TI France a beaucoup gagné en visibilité en 2008, en France comme à l'étranger. L'un des objectifs principaux de l'association étant la sensibilisation de l'opinion aux ravages de la corruption et aux possibilités de la combattre, c'est une avancée très positive dont il faut bien sûr se féliciter. Le site Internet propose une sélection des nombreux articles de presse citant TI France ou directement consacrés à ses initiatives.

Comme chaque année, notre association a assuré la diffusion en France des principales publications de Transparency International : Indice de Perception de la Corruption (IPC), Indice de Corruption des Pays Exportateurs (ICPE), Rapport mondial sur la corruption consacré en 2008 au secteur de l'eau.

Avec une baisse de 0,4 point par rapport à l'IPC 2007 (classement : 23^{ème} rang en 2008 et 19^{ème} en 2007 - note : 6,9 en 2008 contre 7,3 en 2007), la France fait partie des pays européens enregistrant une baisse significative aux côtés, entre autres, du Royaume-Uni (-0,7) et de l'Italie (-0,4).

Cette année aura en effet été marquée par plusieurs affaires touchant aux plus hautes sphères de l'Etat en France. De l'ancien Président de la République visé par différentes enquêtes pour corruption – mis en examen pour l'une d'entre elles – à la mise en examen de l'ex-Premier ministre dans le cadre de l'affaire « Clearstream » et au scandale impliquant la principale fédération d'entreprises françaises (UIMM), nombreux sont les éléments qui ont pu contribuer à dégrader la perception du niveau de corruption de la France. A l'instar d'autres pays développés, la France a aussi sa part d'entreprises impliquées dans des affaires de corruption à l'étranger. Enfin, le non lieu prononcé dans l'affaire des frégates de Taiwan, après que trois ministres de l'Economie et des Finances, de gauche comme de droite, aient bloqué l'instruction par l'invocation du secret défense, a indiscutablement jeté le doute sur la volonté de la classe politique française de faire toute la lumière sur cette affaire.

7.3. Site Internet

Le nouveau site Internet lancé fin janvier a généré plus de 35 000 visites entre le 1^{er} février et le 8 décembre 2008. Les commentaires qui sont parvenus à TI France montrent que le site est très apprécié.

Une base de données juridique a été mise en ligne sur le site Internet. Elle regroupe tous les principaux textes de lois et conventions internationales relatifs à la lutte contre la corruption et les autres infractions voisines. Elle propose aussi des fiches thématiques faisant le point sur le droit positif applicable à différents domaines (répression pénale, marchés publics, conflits d'intérêts, financement de la vie politique, etc.). Cette base de données se veut évolutive. L'internaute est invité à adresser ses commentaires à TI France afin de contribuer à son amélioration.

8. Vie de l'association

8.1. Relations avec Transparency International

TI France a obtenu en 2008 le renouvellement de son **accréditation triennale** au mouvement Transparency International. A cette occasion, Huguette Labelle, présidente de TI, a fait part au chapitre français de la reconnaissance du conseil d'administration de TI pour la contribution importante qu'apporte TI France au mouvement.

Nous avons comme chaque année été représentés à l'**Assemblée générale annuelle** de Transparency International qui s'est tenue en octobre à Athènes. Ce rendez-vous se révèle toujours précieux pour la dynamique du réseau et l'échange d'expériences entre les représentants de plus de 80 sections nationales présentes sur tous les continents.

Notre association a présenté plusieurs de ses activités telles que ses partenariats avec les entreprises et les questionnaires pré-électorales. Le mouvement, et tout particulièrement ses 22 sections africaines, a manifesté un fort soutien à l'action en justice engagée contre plusieurs chefs d'Etat africains.

Trois résolutions importantes ont été adoptées par l'Assemblée générale de TI : une première portant sur la crise financière, une autre appelant à un renforcement de la protection des militants anti-corruption et une troisième condamnant fermement la défaillance du Royaume-Uni à respecter ses engagements pris au titre de la convention OCDE de 1997.

L'année 2008 a aussi été marquée par la création à Bruxelles d'un bureau permanent du secrétariat international de TI. Ce bureau, qui est à distinguer de la section nationale TI Belgique, a vocation à assurer une action de plaidoyer continue auprès des institutions de l'**Union européenne**. Toutes les sections européennes ont contribué à la définition de sa feuille de route. TI France a suggéré d'y intégrer la lutte contre le blanchiment et les paradis fiscaux et judiciaires. Le bureau de Bruxelles a déjà été amené à formuler en 2008 des recommandations sur la réglementation du lobbying au niveau de l'Union ainsi que sur la transparence de l'utilisation des budgets européens. Toutes ses initiatives sont conduites en collaboration étroite avec les sections nationales.

Ainsi que cela a déjà été évoqué dans le chapitre du présent rapport consacré au suivi des engagements internationaux (voir 3.3), TI France a une nouvelle fois participé en 2008 aux **groupes de travail G8 et OCDE** qui associent les sections nationales des pays concernés. Le groupe G8, coordonné comme le groupe OCDE par le secrétariat international, a été particulièrement actif en 2008. La publication d'un second rapport de

progrès sur la mise en œuvre des engagements anti-corruption du G8 a en effet été précédée de plusieurs courriers communs adressés aux Sherpas, aux ministres des Affaires étrangères ainsi qu'aux ministres de l'Economie des Etats membres du G8, en amont du sommet qui s'est tenu au Japon. Concernant l'organisation des travaux, le groupe de travail G8 de TI se réunit chaque année à l'Assemblée générale du mouvement et poursuit ses échanges tout au long de l'année par le biais de conférences téléphoniques régulières.

TI France a enfin participé en juin à Dakar à la première réunion du **réseau des ONG francophones de lutte contre la corruption**. Cette réunion a été organisée à l'initiative conjointe du département Afrique du secrétariat international de TI et de l'Organisation International de la Francophonie (OIF). La raison d'être de ce réseau est notamment de faciliter l'échange d'expertises et d'expériences disponibles en langue française.

8.2. Organisation interne

Le conseil d'administration s'est réuni onze fois en 2008. Le bureau s'est lui réuni neuf fois. Ce rythme, particulièrement élevé pour une association du type de TI France, témoigne d'une bonne dynamique de gouvernance interne, les administrateurs supervisant de près toutes les actions déployées par les bénévoles et l'équipe permanente de l'association.

L'année 2008 a aussi vu le renforcement de l'équipe permanente composée depuis le mois de mai de trois salariés. Aux côtés du délégué général, qui assure la relation avec le conseil d'administration et le président, deux chargées d'étude participent désormais activement au développement des actions de plaidoyer (expertise juridique, communication interne et externe).

Le plan d'action 2007-2009 prévoit la mise en place d'initiatives visant à favoriser l'implication bénévole des membres dans les actions de l'association. Nombreux sont effet les membres disposant d'une forte expertise dans des domaines relevant du champ d'actions de TI France (droit, finance, comptabilité, relations internationales). Un bulletin d'information interne trimestriel a ainsi été lancé en 2008 dans le but de mieux et plus régulièrement informer les membres de l'association sur les activités en cours et les besoins en appuis bénévoles.

8.3. Cotisations, dons et parrainages

En 2008, 75 membres individuels se sont acquittés de leur cotisation à TI France, ce qui représente un chiffre stable par rapport à l'année précédente. A noter toutefois qu'une vingtaine de nouvelles demandes d'adhésion étaient fin 2008 en attente de traitement. Cet engorgement a conduit le conseil d'administration à proposer une révision de la procédure d'adhésion afin d'accélérer le traitement des demandes. Cette révision, qui nécessite une modification des statuts, doit être soumise à une assemblée générale extraordinaire de l'association.

Concernant les personnes morales, 21 entreprises, associations et institutions diverses ont souscrit en 2008 une adhésion à TI France. Là aussi, le chiffre est stable par rapport à 2007. Il s'agit de : Aéroports De Paris (ADP), Agence Française de Développement (AFD), Alcatel-Lucent, Association Nationale des Sociétés par Actions (ANSA), Association Monsoise pour la Démocratie Socialiste (AMDS), BNP Paribas, Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables, Crédit Agricole S.A, Crédit Mutuel, Essilor International, GDF Suez, KPMG France, Lafarge, Macif

Gestion, Natixis, Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE), Ocean Five Yachting, Renault , Sèche Environnement et Société Générale.

Comme cela a été évoqué plus haut, la société Price Waterhouse Coopers a apporté pour la troisième année consécutive son soutien financier à l'organisation du colloque de l'association. Un dispositif de produit-partage a par ailleurs été mis en place avec la société de formation aux langues étrangères Ecplicite. Pour chacun des cours individuels dispensés, Ecplicite propose à ses étudiants de reverser 20 centimes d'euros à une association. TI France fait partie des associations participantes.

###